



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame MOREL a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur OLLIVIER a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Madame MOULIN a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-077 TARIF DE LOCATION DU CLUB HOUSE EN DEMI JOURNEE

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22-095 du 15 décembre 2022 adoptant les tarifs communaux pour l'année 2023 ;

Vu la délibération n° 23-014 du 16 février 2023 actant le nouveau montant de redevance pour tous food-trucks et commerces ambulants utilisant les réseaux d'électricité et d'eau de la commune,

Considérant que le conseil syndical de la Croisette a sollicité la commune pour la location du club house pour lequel aucun tarif n'a été voté en décembre 2022,

La commune propose d'adopter un tarif de location par demi-journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **Adopte** le tarif de 90€ relatif à la location du club house par demi-journée.

Vote : POUR : 15

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI